

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

AFER RENDEMENT JUILLET 2026

**Titre de créance de droit français
présentant un risque de perte en
capital partielle ou totale en cours
de vie⁽¹⁾ et une garantie⁽²⁾ du capital
à la date d'échéance⁽³⁾.**

Période de
commercialisation



**Du 01 avril 2026
au 15 juillet 2026**

CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE TAUX.

Période de commercialisation : du 01 avril 2026 au 15 juillet 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (200 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Afer Rendement Juillet 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 15 juillet 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans et 23 jours (à compter de la date du 15/07/2026 et hors cas de remboursement automatique anticipé⁽⁴⁾).

En cas de revente avant la date d'échéance⁽³⁾, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.

Émetteur de la formule : Produit émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd⁽⁵⁾.

Garant : The Goldman Sachs Group, Inc⁽⁶⁾

L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.

Cadre d'investissement/éligibilité : Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), **l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

- (1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽³⁾ ou de remboursement automatique anticipé⁽³⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et/ou du garant.
- (2) Hors cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et/ou du garant
- (3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.
- (4) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la troisième année suivant la date d'émission (01 avril 2026).
- (5) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- (6) Standard & Poor's : BBB+, Moody's : A2, Fitch : A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 05 mars 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Objectifs d'investissement

Taux

Un investissement exposé au taux Euribor® 12 Mois (sponsor : Institut européen du Marché monétaire)
(Code Bloomberg : EUR012M Index).

Remboursement du capital

Un remboursement du capital à la date d'échéance⁽¹⁾ en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾, quelle que soit la valeur du taux Euribor® 12 Mois.

Durée d'investissement

Un investissement d'une durée maximum de 10 ans et 23 jours (à compter du 15/07/2026 du titre et hors cas de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾).

Un mécanisme de remboursement automatique anticipé

Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de l'année 3 à compter du 01 avril 2026 (date d'émission) et jusqu'à l'année 9 dès lors que le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 2,00% à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, la première étant le 26 juillet 2029.

Un Coupon⁽¹⁾ inconditionnel

Un coupon inconditionnel de 6,00%⁽²⁾ enregistré à l'issue des années 1 et 2 est versé en cas de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou à la date d'échéance selon les cas⁽¹⁾. La somme des coupons inconditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou à l'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

Un objectif de Coupon⁽¹⁾ conditionnel

Un objectif de coupon annuel de 6,00%⁽²⁾ enregistré à l'issue des années 3 à 10, si à une date de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾, le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 3,00%. La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou à la date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.



INFORMATIONS IMPORTANTES

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « Afer Rendement Juillet 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Afer Rendement Juillet 2026 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,18% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 15 juillet 2026 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

En cas d'achat après le 15 juillet 2026 (date de fin de période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ effective ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite (individuel ou collectif), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.

Le titre de créance « Afer Rendement Juillet 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Avantages, inconvénients et facteurs de risques

Avantages

- À l'issue des années 1 et 2, le produit enregistré⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 6,00%⁽¹⁾ au titre de l'année écoulée qui sera versé soit à une date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ soit à la date d'échéance⁽²⁾ selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 10, si à une date de constatation des coupons conditionnels⁽²⁾, le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 3,00%, le produit enregistré⁽¹⁾ un coupon conditionnel de 6,00%⁽¹⁾ au titre de l'année concernée qui sera versé soit à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ concernée soit à la date d'échéance⁽²⁾ selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 9, si à une date de constatation annuelle⁽²⁾, le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 2,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel de 6,00%⁽¹⁾ au titre de l'année concernée, des coupons inconditionnels et des éventuels coupons conditionnels enregistrés au titre des années précédentes.
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé précédemment et si à la date de constatation finale⁽²⁾ le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 3,00%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel de 6,00%⁽¹⁾ au titre de l'année concernée, des coupons inconditionnels et des éventuels coupons conditionnels enregistrés au titre des années précédentes.
- Un remboursement du capital⁽⁴⁾ à la date d'échéance⁽²⁾ quelle que soit la valeur du taux Euribor® 12 Mois.

Inconvénients liés au produit

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽²⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel et collectif), le rachat ou la liquidation, total(e) ou partiel(le), l'arbitrage du contrat ou, dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de retraite (individuel ou collectif), le dénouement par décès de l'assuré, peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽²⁾.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel risque de défaut de paiement et à un risque de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur.**
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 ans et 25 jours à 10 ans et 23 jours.
- Si la valeur du taux Euribor® 12 Mois est toujours strictement supérieure à 3,00% aux différentes dates de constatation des coupons conditionnels⁽²⁾, aucun coupon conditionnel ne sera enregistré. Ainsi, aucun coupon conditionnel ne sera versé à la date d'échéance⁽²⁾ du produit.
- Si la valeur du taux Euribor® 12 Mois est toujours strictement supérieure à 2,00% aux différentes dates de constatation annuelle⁽²⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux Euribor® 12 Mois.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers Afer. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du capital initialement investi.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base lors de l'opération d'investissement. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte en capital : Le titre de créance présente un risque de perte en capital en cours de vie. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et **entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée. Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 9 pour plus d'informations.

(4) Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,18% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 15 juillet 2026 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou d'échéance⁽²⁾ selon les cas.

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON INCONDITIONNEL ?

À l'issue des années 1 et 2⁽¹⁾, un coupon inconditionnel est enregistré, il est égal à :

6,00%⁽³⁾ au titre de l'année concernée

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON CONDITIONNEL ?

À l'issue des années 3 à 10, si à une date de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾, le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 3,00%, alors:

Un coupon conditionnel de 6,00%⁽³⁾ au titre de l'année concernée est enregistré

Sinon le produit n'enregistre pas de coupon conditionnel.

La somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou à la date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ EN CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ?

À l'issue des années 3 à 9⁽¹⁾, à la date de constatation annuelle⁽¹⁾, si le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 2,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽³⁾ à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ correspondante :

Le capital initial
+ le coupon conditionnel au titre cette année, tel que défini ci-dessus
+ la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés
(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,29%⁽²⁾).

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

À la date de constatation finale (le 24 juillet 2036), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe une dernière fois le taux Euribor® 12 Mois.

Cas défavorable

Si le taux Euribor® 12 Mois est strictement supérieur à 3,00%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance⁽¹⁾, le 07 août 2036 :

Le capital initial + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés
(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre -0,06%⁽²⁾ et 3,15%⁽²⁾ en fonction du nombre de coupons conditionnels enregistrés précédemment).

Cas favorable

Si le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 3,00%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance⁽¹⁾, le 07 août 2036 :

Le capital initial + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés
+ le coupon conditionnel au titre de l'année 10
(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 0,46%⁽²⁾ et 3,54%⁽²⁾ en fonction du nombre de coupons conditionnels enregistrés précédemment).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,18% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 15 juillet 2026 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou d'échéance⁽²⁾ selon les cas.

(3) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur.

Scénario défavorable : le taux Euribor® 12 Mois est toujours strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux Euribor® 12 Mois			3,55%	5,11%	4,10%	4,12%	4,15%	4,25%	3,76%	3,85%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement			-	-	-	-	-	-	-	112,00% ⁽¹⁾

Scénario médian : le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 3,00% mais strictement supérieur à 2,00% à l'issue de l'année 5 et strictement supérieur à 3,00% à l'issue des années 3 à 4 et des années 6 à 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux Euribor® 12 Mois			3,55%	3,51%	2,80%	3,32%	3,35%	3,45%	3,76%	3,95%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement			-	-	-	-	-	-	-	118,00% ⁽¹⁾

Scénario favorable : le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 2,00% à l'issue de l'année 3

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux Euribor® 12 Mois			1,68%							
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Oui							
Montant du remboursement			118,00% ⁽¹⁾							

Non applicable. Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur.

Scénario défavorable : le taux Euribor® 12 Mois est toujours strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 10

- L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 6,00%⁽¹⁾ à l'issue de l'année 1 et 2.
- À chaque date de constatation des coupons conditionnels⁽²⁾ et de constatation annuelle⁽²⁾ des années 3 à 9, le taux Euribor® 12 Mois est toujours strictement supérieur à 3,00%. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, aucun coupon conditionnel n'est enregistré et le produit continue.**
- À la date de constatation finale⁽²⁾, le taux Euribor® 12 Mois est égal à 3,85% et est ainsi strictement supérieur à 3,00%. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la date d'échéance⁽²⁾ le capital initial majoré de la somme des coupons inconditionnels enregistrés, soit 112,00%⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -0,06%) dans ce scénario.

Scénario médian : le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 3,00% mais strictement supérieur à 2,00% à l'issue de l'année 5 et strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 4 et des années 6 à 10

- L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 6,00%⁽¹⁾ à l'issue de l'année 1 et 2.
- À la date de constatation des coupons conditionnels⁽²⁾ et de constatation annuelle⁽²⁾ de l'année 5, le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 3,00% mais strictement supérieur à 2,00%. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit enregistre⁽¹⁾ alors un coupon conditionnel de 6,00%⁽¹⁾ au titre de cette année.**
- À chaque date de constatation des coupons conditionnels⁽²⁾ et de constatation annuelle⁽²⁾, des années 3, 4, 6, 7, 8 et 9, le taux Euribor® 12 Mois est toujours strictement supérieur à 3,00%. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, aucun coupon n'est enregistré au titre de ces années et le produit continue.
- À la date de constatation finale⁽²⁾, le taux Euribor® 12 Mois est égal à 3,95% et est ainsi strictement supérieur à 3,00%, aucun coupon n'est perçu au titre de l'année 10.
- **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date d'échéance⁽²⁾, le capital initial majoré de la somme des 2 coupons inconditionnels et du coupon conditionnel enregistré, soit 118,00% du capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 0,46%) dans ce scénario.

Scénario favorable : le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 2,00% à l'issue de l'année 3

- L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 6,00%⁽¹⁾ à l'issue de l'année 1 et 2.
- À l'issue de l'année 3, à la première date de constatation annuelle⁽²⁾ (le 26 juillet 2029), le taux Euribor® 12 Mois est inférieur ou égal à 2,00%. Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le capital initial majoré d'un coupon de 6,00%⁽¹⁾ au titre de cette année ainsi que les coupons inconditionnels de 6,00%⁽¹⁾ enregistrés au titre des années 1 et 2, soit 118,00% du capital initial.**
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à l'issue de la 3^{ème} année 118,00%⁽¹⁾ du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 4,29%).

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,18% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 15 juillet 2026 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou d'échéance⁽²⁾ selon les cas.

ZOOM SUR LE TAUX EURIBOR 12 MOIS

L'Euribor est le taux de référence fixé quotidiennement par un panel de banques contributrices de la zone euro, calculé comme la moyenne tronquée des taux auxquels ces établissements estiment pouvoir emprunter des fonds non garantis sur le marché monétaire interbancaire, disponible pour des maturités standards allant de 1 semaine à 12 mois. Ce taux est géré par l'EMMI (European Money Markets Institute).

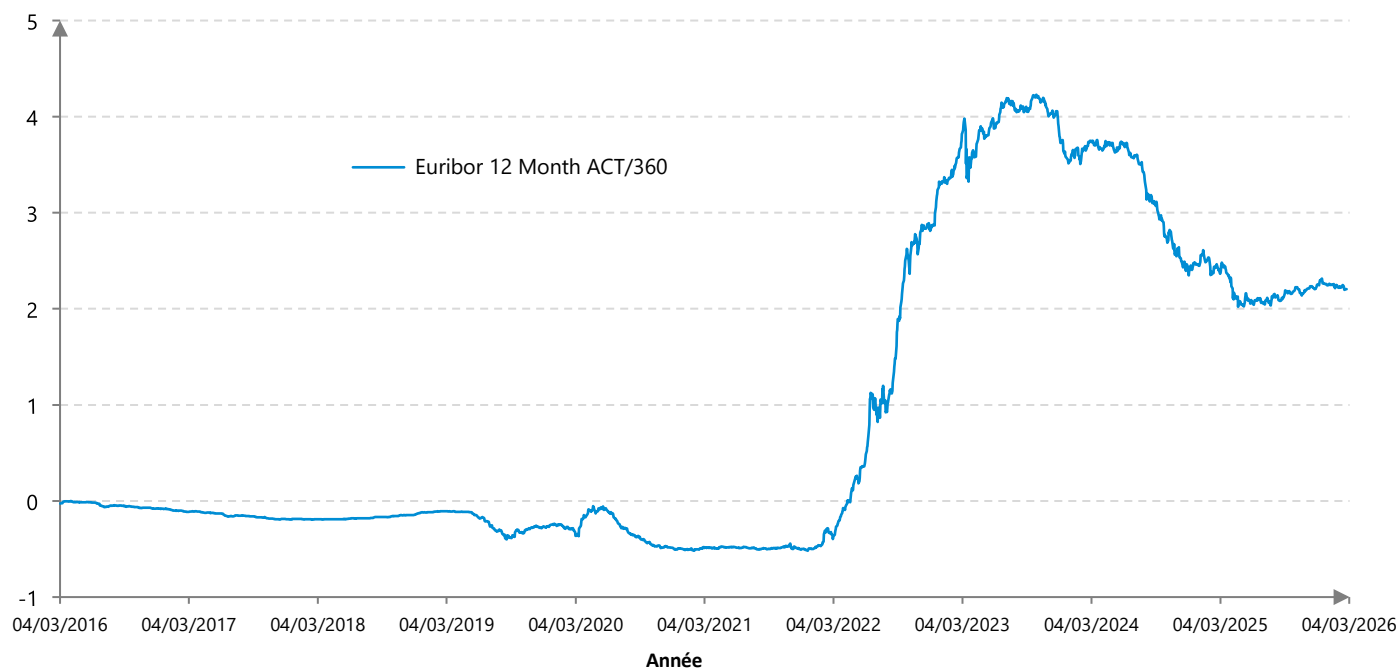
L'Euribor 12 mois est la maturité la plus longue de la gamme Euribor, reflétant les anticipations du marché sur l'évolution des taux directeurs de la BCE sur une année complète.

Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site : <https://www.euribor-rates.eu/fr/taux-euribor-actuels/4/euribor-taux-12-mois/>.

VALEURS HISTORIQUES DU TAUX EURIBOR® 12 Mois ENTRE LE 04/03/2016 ET LE 04/03/2026

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

VALEUR DU TAUX EURIBOR® 12 MOIS (EN %)



Source : Bloomberg au 05 mars 2026

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Goldman Sachs International ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques d'Afer Rendement Juillet 2026

Code ISIN	FR1459ABD841
Forme	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie ⁽¹⁾ du capital à la date d'échéance (hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables).
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd ⁽²⁾
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc ⁽³⁾
Montant de l'émission	200 000 000 €
Offre au public	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).
Valeur nominale du produit	1 000 €
Prix d'émission/de souscription	100% de la valeur nominale du produit
Montant minimum de souscription	1000 EUR
Éligibilité	Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
Période de commercialisation	Du 01/04/2026 au 15/07/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (200 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Afer Rendement Juillet 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 15/07/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Devise	Euro (EUR - €)
Garantie du capital	Pas de garantie en capital en cours de vie et une garantie⁽¹⁾ du capital à la date d'échéance.
Commission	Le paiement de tout frais ou commission par l'Agent Placeur est soumis aux exigences réglementaires applicables, y compris celles en vigueur dans la/les juridiction(s) où l'Agent Placeur et le distributeur opèrent, ainsi que dans la/les juridiction(s) dans lesquelles les Titres sont distribués, si elles diffèrent. Le Prix d'Émission peut inclure un frais ou une commission payable par l'Agent Placeur à un distributeur ou à un tiers. Un tel frais ou une telle commission sera déterminé(e) par un certain nombre de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, la maturité du Titre, les coûts de couverture et les frais juridiques. Tout frais ou commission perçu par le distributeur ou le tiers peut s'ajouter au frais normalement facturé par cette partie dans le cadre d'un investissement dans le Titre. Des informations supplémentaires concernant les frais ou commissions sont disponibles sur demande.
Sous-Jacent	Le taux Euribor® 12 Mois (sponsor : Institut européen du Marché monétaire, code Bloomberg : EUR012M Index – observé à 11:00 a.m. heure de Francfort sur la page Thomson Reuters EUR012M à chaque date de constatation des coupons conditionnels et à chaque date de constatation annuelle).
Date d'Émission	01/04/2026
Date de versement des coupons inconditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé, soit à la date d'échéance selon les cas
Dates de constatation des coupons conditionnels	26/07/2029, 25/07/2030, 24/07/2031, 29/07/2032, 28/07/2033 ; 27/07/2034 ; 26/07/2035 ; 24/07/2036
Dates de versement des coupons conditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé, soit à la date d'échéance selon les cas
Dates de constatation annuelle	26/07/2029, 25/07/2030, 24/07/2031, 29/07/2032, 28/07/2033, 27/07/2034, 29/07/2035
Dates de remboursement automatique anticipé	09/08/2029, 08/08/2030, 07/08/2031, 12/08/2032, 11/08/2033, 10/08/2034, 09/08/2035
Date de Constatation Finale	24/07/2036
Barrière de remboursement automatique anticipé	2,00%
Barrière d'enregistrement des coupons conditionnels	3,00%
Date d'échéance	07/08/2036
Indicateur de risque	2/7
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Double valorisateur	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société REFINITIV.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, l'Agent Placeur a l'intention de maintenir un marché secondaire pendant toute la durée de vie des Titres avec une fourchette achat / vente indicative de 1,00 %.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
Droit applicable	Droit français

(1) Hors cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur.

(2) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

(3) Standard & Poor's : BBB+, Moody's : A2, Fitch : A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 30/01/2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Informations importantes

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le titre de créance présente un risque de perte en capital en cours de vie. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et **entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée. Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

Disponibilité du Prospectus : Le titre de créance « Afer Rendement Juillet 2026 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms) du 01 avril 2026, se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 18 décembre 2025), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 26 février 2026 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue anglaise) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION, D'ÉPARGNE RETRAITE (INDIVIDUEL, OU COLLECTIF LE CAS ÉCHÉANT) ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou de fiscalité et prélevements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de capitalisation et ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur et/ou du Garant paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régie par la *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régie par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le cours de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur et/ou du Garant à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur et/ou du Garant pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International a l'intention de tenir un marché des Titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais Goldman Sachs International ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des Titres.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur et/ou du Garant n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1 du Règlement (UE)2017/149 et de l'article L.411-2-1^o du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE)2017/149 et l'article L.411-2-1^o du Code monétaire et financier.

Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.